

Le parc Tenbosch sauvé de la spéculation immobilière par les habitants du quartier

Edouard Houtart

C'est en 1959 que nous nous sommes installés, ma femme et moi, au 10 rue des Mélèzes, sur la Commune d'Ixelles. Notre maison jouxtait la propriété de Mr et Mme Semet-Solvay dont la grande maison de la chaussée de Vleurgat était agrémentée d'un superbe parc de plusieurs hectares s'étendant jusqu'à la rue des Mélèzes et la rue Hector Denis.

Comme de nombreux habitants nous avons vite constaté tout ce que ce poumon vert apportait au charme du quartier. Au printemps, vers 5 ou 6 heures du matin, un extraordinaire concert de chants d'oiseaux enchantait le voisinage ! Mr Jean-Louis Semet avait planté dans sa propriété une série de plantes rares qui bénéficiaient d'un micro climat et constituaient un véritable jardin botanique entretenu avec compétence et amour par son jardinier Mr Hector Noyer.

Un rêve...

En 1972, un groupe d'habitants du quartier décida d'organiser une pétition pour demander que le parc soit classé en espace vert en vue de pouvoir, dans l'avenir, y créer un parc public. Le Comité de quartier Tenbosch était né et j'en ai assuré la présidence et l'animation.

De nombreuses réunions d'information furent organisées et l'initiative suscita un vif intérêt dans la population. Une première pétition a recueilli 2.500 signatures.

A l'époque le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Ixelles avait décidé de classer la propriété Semet en terrains à bâtir, avec la volonté d'y voir construire des immeubles à appartements de grand luxe, susceptibles d'apporter des recettes nouvelles à la Commune et d'accueillir un « électorat de qualité ».

Il est utile de rappeler qu'à l'époque la Belgique était en train d'évoluer d'un Etat unitaire en un Etat fédéral composé de 4 Régions : la Flandre, la Wallonie, la Région germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale. La création de la Région de Bruxelles fut décidée en 1970, mais comme il n'existait encore ni Parlement, ni Exécutif régional, les compétences de la Région étaient, à titre transitoire, exercées par certains Ministres du Gouvernement fédéral. C'est ainsi que la compétence de l'aménagement du territoire avait été confiée à Mr Vanden Boeynants (PSC) qui avait décidé d'établir un « plan de secteur » couvrant les 19 Communes constituant la Région de Bruxelles et de solliciter les suggestions des Communes et de la population.

C'est donc à Mr Vanden Boeynants que fut adressée la pétition du Comité de quartier.

Un espoir

A la réception de la pétition Mr Vanden Boeynants demanda à ses services d'effectuer une étude. La conclusion de l'étude fut qu'il était opportun de prévoir la création d'un parc public, compte tenu de la densité de la population et l'éloignement d'autres espaces verts publics. En conséquence le Ministre Vanden Boeynants fit inscrire en « espace vert » l'ensemble du jardin Semet dans « l'avant-projet » de plan de secteur. En effet, vu la complexité des problèmes, il avait été convenu que cet « avant-projet de plan de secteur » serait encore soumis à l'avis des Communes et de la population avant de devenir le plan de secteur définitif.

Par la décision de Mr Vanden Boeynants d'inscrire le parc Semet en espace vert, le Comité de quartier Tenbosch voyait ses vœux réalisés et ses efforts récompensés. Ceci fut fêté dans la joie avec les habitants du quartier !

La douche froide

Quelques mois après, les fonctions de Mr Vanden Boeynants furent reprises par Mr Cudell (PS) qui signa la version définitive du plan de secteur.

Quelle ne fut pas notre consternation de constater que la version définitive du plan de secteur signée par Mr Cudell avait remis le jardin Semet en terrain à bâtir, à l'exception d'une petite parcelle d'un hectare située au centre du terrain.

Catastrophe ! Tous les efforts du Comité de quartier étaient réduits à néant ! Beaucoup étaient découragés. D'autres se dirent que tant que les buildings n'étaient pas construits il fallait continuer la lutte et le Comité de quartier se remit courageusement à la tâche pour obtenir la création « d'un vrai parc public ».

La lutte reprend

De nouvelles actions furent entreprises. Conférences de presse, nouvelle pétition (3500 signatures), démarches diverses auprès des mandataires publics se succédèrent sans relâche. La RTB fit un reportage télévisé réalisé de la terrasse de l'immeuble de l'avocat Charles Serweytens, rue des Mélèzes.

Une équipe de 7 personnes fut constituée pour assurer la diffusion rapide des informations du Comité de quartier. Chaque personne avait reçu un plan des rues du quartier et s'était engagée à distribuer dans les 2 jours les avis du Comité dans toutes les boîtes

aux lettres du secteur qui lui avait été attribué. En 2 jours 6440 boîtes aux lettres étaient desservies.¹

Le Collège de la Commune d'Ixelles défendait farouchement la construction de buildings sur le terrain, source de recettes nouvelles. Pour justifier sa position le Collège invoqua, notamment, le manque de logements dans le quartier. Le Comité de quartier réalisa une enquête systématique dans un rayon de 500 mètres autour des limites du parc et recensa 230 appartements et 35 maisons à vendre ou à louer et 500 mètres de façade de terrains encore à bâtir. Cette information ne modifia pas la position du Collège...

En tant que conseiller communal PSC dans l'opposition, je suis intervenu au Conseil communal le 29 janvier 1980 pour déplorer la suppression du crédit de 4 millions autrefois prévu au budget communal pour la création d'espaces verts. J'ai également invité le Collège à faire classer en espace vert la propriété Semet, en vue de pouvoir dans l'avenir en faire un parc public. Le Bourgmestre Demuyter déclara que le Collège communal n'était pas disposé à inscrire au budget un montant qu'il estimait à 150 millions pour l'achat du parc Semet. Mr Wiart, Echevin de travaux publics fit même état d'un coût de « plusieurs centaines de millions de francs », ceci pour montrer le caractère irréaliste de ma proposition. J'ai suggéré au Bourgmestre de faire appel aux crédits disponibles de la Région. Le Bourgmestre m'affirma l'avoir tenté en vain.

Le 21 août 1980 Mr Semet vendit sa belle maison de la chaussée de Vleurgat avec un jardin d'environ un hectare. Elle est devenue l'ambassade de l'Inde.

Le 29 novembre 1980 je suis à nouveau intervenu longuement au Conseil communal pour demander le classement en espace vert de la totalité du terrain restant d'environ 2 ½ hectares, en vue de

¹ Nombre de boîtes aux lettres desservies : Mme André : 1420 ; Mme Donot : 640 ; Mr et Mme Forêt : 540 ; Mr Houtart : 320 ; Mr Mansvelt: 1800 ; Mme Roelants du Vivier : 1120 ; Mr Stéfanovic : 600.

pouvoir en faire ultérieurement un parc public. Demande à nouveau rejetée !

Après la vente de sa maison Mr Semet, soucieux de valoriser le terrain restant, vendit l'ensemble du parc à un promoteur immobilier, sous réserve de l'obtention d'un permis de bâtir.

Le promoteur ne souhaitait pas conserver le petit intérieur de l'îlot classé « espace vert », dont il ne voulait évidemment pas garder la charge d'entretien dans l'avenir. Il proposa à la Commune d'Ixelles d'acquérir cette parcelle au prix de 5 millions, montant qui viendrait en déduction du prix dû par le promoteur à Mr Semet pour l'achat de l'ensemble du terrain. Le Collège d'Ixelles accepta le principe de cette acquisition en vue de la création d'un petit jardin intérieur.

Dans le même temps le promoteur fit établir les plans de buildings à ériger tout le long de la rue des Mélèzes et de la rue Hector Denis et il introduisit une demande de permis de bâtir de 187 appartements de grand luxe. Ce projet était encouragé par le Collège qui y voyait, comme dit plus haut, une source de revenus supplémentaires et l'installation d'un futur « électorat de qualité ».

Le Collège de la Commune d'Ixelles approuva la demande de permis de bâtir du promoteur mais la notification du permis au promoteur fut suspendue car le Collège voulait que soit réglé au préalable l'achat du terrain intérieur au prix intéressant de 5 millions. En effet, après l'octroi de son permis de bâtir le vendeur risquait de n'être plus d'accord sur le montant du prix à payer par la Commune.

L'achat d'un terrain par la Commune devant légalement faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil communal, ce point fut mis à l'ordre du jour du Conseil communal du 21 mai 1981.

Les membres du Comité de quartier étaient bien conscients que c'était la dernière occasion de pouvoir intervenir pour la défense de l'entièreté du parc. En effet, si le permis de bâtir était

officiellement notifié au promoteur plus rien ne pouvait empêcher la construction des buildings.

Nombreux sont les habitants qui décidèrent d'assister le 21 mai 1981 à la réunion du Conseil Communal dont l'ordre du jour comportait en 3^{ème} objet : « Acquisition d'un terrain pour cause d'utilité publique. Approbation. »

Au cours d'une longue intervention j'ai rappelé tout l'historique du problème et défendu l'intérêt de créer un espace public sur l'ensemble du terrain. Si la densité moyenne de population à Ixelles était de 136 habitants à l'hectare, elle était de 167 au quartier Tenbosch qui manquait cruellement d'espaces verts comme l'avait constaté une étude des Services de l'Agglomération de Bruxelles. La création du parc est un investissement à long terme et, à titre de comparaison, elle correspondait au report d'un an de la réalisation de 100 mètres de Métro. C'est aussi une vision d'avenir de la ville qui doit offrir aux habitants non seulement des possibilités de logement et de travail mais aussi des lieux de rencontre et de délasserment, sous peine de voir les habitants fuir la ville pour des endroits plus accueillants. En conclusion j'ai demandé au Collège de suspendre provisoirement la notification du permis de bâtir pour pouvoir examiner les possibilités de financement par la Région de l'achat de l'ensemble du terrain. Mon intervention ayant suscité les applaudissements du public le Bourgmestre menaçait de faire évacuer la salle.

Le Bourgmestre défendit alors le projet du promoteur et la création d'un petit jardin public intérieur étant donné que ce projet respectait les dispositions légales en vigueur et qu'il n'y avait aucune perspective de financement d'un parc public, qu'il estimait à 210 millions de francs, et que toutes ses démarches auprès de la Région s'étaient révélées vaines.

En fait je savais pertinemment que l'estimation du coût avancée par le Bourgmestre était surévaluée car au cours d'une visite faite à Mr Semet celui-ci m'avait confié qu'il avait vendu le terrain à un promoteur immobilier pour 80 millions de francs (+/- 1.983.600 €), sous réserve de l'octroi d'un permis de bâtir. Mr Semet avait ajouté

qu'il serait heureux de voir sauvegarder son beau jardin si une Autorité publique lui offrait le même prix.

Le Bourgmestre mit au vote l'achat par la Commune de l'intérieur de l'îlot et celui-ci fut adopté majorité contre opposition.

Par le chas de l'aiguille

Après le vote j'ai redemandé la parole pour demander que le Collège tente une ultime démarche auprès de la Région en vue du financement de l'achat de l'entièreté du parc.

Devant les réactions du public le Bourgmestre énervé déclara : Faites cette démarche Mr Houtart, mais si dans les huit jours je n'ai pas un engagement écrit de la Région je notifie au promoteur le permis de bâtir déjà approuvé par le Collège. Ayant fait remarquer qu'il m'était difficile d'effectuer cette démarche en tant que conseiller communal dans l'opposition, le Bourgmestre confirma sa proposition, ce qui suscita une réaction amusée et ironique des membres du Collège. Le délai fixé par le Bourgmestre était le jeudi de la semaine suivante ! Mission qui paraissait évidemment impossible...

Au sortir de la séance du Conseil communal, vers 22 heures, j'ai téléphoné à Mme la Ministre Cécile Goor, qui exerçait notamment une partie des compétences de la Région de Bruxelles, pour lui signaler que le dernier espace vert d'Ixelles était en vente pour 80 millions de FB et qu'une décision confirmée par écrit devait être prise avant le jeudi de la semaine suivante. Mme Goor se montra très attentive et me dit qu'elle disposait au budget de la Région d'une somme de 200 millions pour la création d'espaces verts, mais que les demandes devaient être introduites par les Communes. Fort du mandat dont m'avait investi le Bourgmestre, j'ai immédiatement rédigé une lettre demandant, au nom de la Commune d'Ixelles, que la Région achète pour 80 millions de FB l'ensemble de la propriété de Mr Semet. J'ai déposé la nuit même la lettre au cabinet de Mme Goor.

Deux jours après Mme Goor invitait à son cabinet le Bourgmestre, l'Echevin des Travaux Publics et les Chefs de groupe au Conseil Communal. En tant que chef du groupe PSC j'avais été convié. La réunion se tint dans un des beaux immeubles de la rue Ducale, en bordure du parc de Bruxelles, où se trouvait le cabinet de Mme Goor.

Mme Goor déclara qu'elle avait pris acte de la demande de la Commune d'Ixelles et qu'elle avait le grand plaisir de pouvoir y répondre favorablement. Elle ajouta toutefois que tout engagement budgétaire supérieur à 50 millions devait être ratifié par les trois Ministres chargés des affaires bruxelloises et qu'elle soumettrait le projet à ses collègues lors de leur réunion hebdomadaire du lundi suivant.

Le Bourgmestre et l'Echevin manifestèrent leur très vif mécontentement de voir la Commune privée de recettes nouvelles. Quant à moi je me suis efforcé de ne pas trop manifester ma joie.

Le lundi soir suivant j'ai téléphoné au responsable du dossier au Cabinet de Mme Goor pour m'assurer qu'une décision favorable avait bien été prise par les trois Ministres compétents. Il me déclara que ce point de l'ordre du jour avait été reporté, un des Ministres ayant trouvé que le dossier n'était pas suffisamment instruit car il y manquait, notamment, les numéros des parcelles cadastrales de l'îlot... J'ai attiré l'attention du responsable du dossier sur le fait que le Bourgmestre Demuyter respecterait son engagement de ne pas notifier le permis de bâtir avant jeudi, mais qu'il le ferait s'il n'avait pas un engagement écrit de la Région pour cette date. Mme Goor invita ses collègues à une réunion exceptionnelle le mercredi soir et, vers 21 heures, le cabinet de Mme Goor m'a téléphoné pour m'informer qu'il y avait eu accord des trois Ministres pour l'achat du futur parc et qu'une lettre de confirmation serait déposée dans le courant de la nuit à la Commune.

J'ai immédiatement averti mes collègues du Comité de quartier et la nouvelle s'est répandue dans le quartier comme une trainée de poudre ! Notre maison fut vite envahie par tous ceux qui voulaient entendre confirmation de la bonne nouvelle et avaient envie de fêter cela. Quelle soirée !

Le parc était sauvé, restait à l'aménager.

L'élaboration du plan d'aménagement du parc

Un premier avant-projet fut élaboré par l'administration des Ressources naturelles et de l'Environnement. Ce plan prévoyait la création de deux routes partant des deux entrées entourant l'ambassade de l'Inde, routes qui se croisaient au centre du parc pour ressortir rue des Mélèzes et rue Hector Denis. Le tennis et la majorité des plantations disparaissaient au profit de grandes pelouses. Un des arguments avancés était que les camions de pompiers devaient pouvoir traverser le parc...

Ce projet fut unanimement rejeté par le Comité de quartier.

L'ancien jardin Semet, abandonné depuis plusieurs mois, était recouvert de hautes herbes de quelques 80 cm de haut. Mme la Ministre Goor fit faucher des sentiers dans cette brousse et fit ouvrir le futur parc pendant quelques jours pour que les habitants puissent le visiter et formuler des suggestions d'aménagement. Inutile de dire que les visiteurs furent nombreux et vivement intéressés.

Une série de réunions furent alors organisée chez moi en vue de recueillir les souhaits des habitants. Cela suscita un grand intérêt. Certaines de ces réunions comptaient jusqu'à 70 personnes. Les suggestions fusaient !

C'est ici qu'il faut souligner le rôle essentiel joué par Mr Konstantin Stéfanovic, artiste peintre, architecte DPLG, professeur à l'Institut St Luc à Liège qui habitait rue des Mélèzes et faisait partie du Comité de quartier.

Mr Stéfanovic prit soigneusement note de chacune des suggestions émises par les habitants et élaborà plusieurs plans d'aménagement du parc. De juin à août 1981 il réalisa une grande maquette reproduisant tous les immeubles des rues touchant au futur parc, tous les arbres existants, les vallonnements du site et les aménagements souhaités par les habitants. Un superbe travail de professionnel donnant une vue complète et précise du futur parc !

Cette maquette a été exposée dans le hall de ma maison pendant quelques semaines en septembre 1981, pour que les habitants du quartier puissent venir la voir et formuler des suggestions complémentaires.

Entretiens Mme la Ministre Goor demanda au Bureau René Pechère d'élaborer un plan d'aménagement du parc en relation avec le Comité de quartier. Mr René Pechère, célèbre architecte de jardin, habitait le quartier et avait été un membre constituant de l'asbl « Comité de quartier Tenbosch ».

Prenant le contre-pied du premier projet de l'Administration, Mr Pechère déclara au Comité de quartier qu'un parc où, en pointant son nez, on a tout vu est un parc sans intérêt. La promenade dans un parc doit être une succession de surprises et d'émerveillements !

Ceci correspondait exactement aux vœux des habitants du quartier et cela avait déjà trouvé son expression dans les plans et la maquette réalisés par Mr Stéfanovic.

Mr Pechère élaborà un plan d'aménagement du parc reprenant les plans de Mr Stéfanovic et le remit aux Services de la Région. Mme Goor demanda que ce plan soit également soumis au Comité de quartier.

Au cours d'une réunion des habitants organisée chez moi, Mr Pechère présenta son plan inspiré par les plans de Mr Stéfanovic. Quelques 17 suggestions de détail furent encore émises par des habitants et Mr Pechère promit de remanier son plan en y

intégrant les nouvelles suggestions émises. Le plan définitif fut remis à Mme Goor et j'ai été invité à le contresigner au nom du Comité de quartier.

Quel nom donner au nouveau parc ? La réalisation du parc étant le fruit du travail collectif du Comité de quartier Tenbosch j'ai suggéré de l'appeler le « Parc Tenbosch », nom qui lui est resté.

Une gestion provisoire

Après la décision d'acquisition du parc par la Région en 1982 de nombreux habitants ont exprimé le souhait de pouvoir en profiter rapidement.

Le Comité de quartier demanda à Mme Goor l'autorisation d'assurer provisoirement la gestion du parc, ce qui fut accordé.

Le Comité fit l'acquisition de cadenas pour chacune des 5 entrées du parc et en assura l'ouverture chaque matin à 8h30 et la fermeture à 21h. Le Comité se chargea également de vider systématiquement les poubelles installées par la Région. Ces services furent principalement assurés par Mr Jacques Mansvelt et sa famille.

Par ailleurs l'usage du tennis étant l'objet de nombreuses demandes, le Comité fit démousser le terrain, fit retracer les lignes et fit l'acquisition d'un filet de tennis ainsi que des poteaux nécessaires à son installation.² Pour les réservations d'occupation du tennis une grille horaire fut placée dans le petit magasin de confiserie « La Muscadine », installé à l'époque rue des Mélézes, face au parc, puis chez Mr et Mme Forêt et enfin chez Mr et Mme André.

Certains jours le tennis était occupé d'heure en heure sans interruption de l'ouverture à la fermeture du parc.

² Achat d'un filet et de poteaux : 14.800 FB, aménagement du terrain : 35.100 FB. Au total 49.000 FB)

Cette gestion provisoire pris fin au début des importants travaux d'aménagements du parc par la Région.

L'inauguration du parc

Entre la décision d'acquisition du parc en novembre 1982 et l'inauguration du parc en juin 1985 il s'est écoulé près de trois ans.

A l'issue des travaux d'aménagement du parc le Comité de quartier prépara son inauguration officielle par Mme la Ministre Goor, fixée au 22 juin 1985.

A cette occasion ma femme, Hélène Delvaux de Fenffe, lauréate du Prix de sculpture 1977 de la Commune d'Ixelles, fit don à Mme la Ministre Goor d'une statue qu'elle avait sculptée. Cette statue en bronze fut très joliment placée en bordure de la pièce d'eau située dans le bas du parc.

Le Comité de quartier prépara soigneusement l'inauguration du parc car nous voulions que ce soit une véritable fête du quartier. Un stand de boissons fut installé dans le bas de la rue Hector Denis et le Comité de quartier fit l'acquisition de 1000 ballons gonflables à l'intention des enfants. Les voisins furent invités à pavoiser la façade de leur maison.

Pour la petite histoire signalons que les trottoirs longeant le parc, rue des Mélèzes et rue Hector Denis, étaient dans un état lamentable de crasse, la Commune et la Région se renvoyant mutuellement l'obligation de nettoyage. L'avocat Serweytens envoya aux deux institutions une mise en demeure de nettoyage avant l'inauguration du parc, en exprimant l'espoir que ce problème puisse trouver une solution sans devoir recourir à la Cour d'arbitrage ! Le jour de l'inauguration les trottoirs étaient impeccablement nettoyés ; j'ignore par qui.

Le 22 juin 1985 le Parc Tenbosch fut inauguré, sous le soleil et devant un nombreux public, par un chaleureux discours de Mme la Ministre Goor à qui fut offert un bouquet de fleurs par Céline

Forêt âgée deux ans, fille cadette d'un membre du Comité de quartier. En ma qualité de président du Comité de quartier j'ai également pris la parole pour exprimer la joie des habitants et leur reconnaissance à l'égard de la Région et de Mme la Ministre Goor. Mr Semet, ancien propriétaire du parc, était présent et cela m'a donné l'occasion de le féliciter et le remercier pour le soin qu'il avait apporté à planter dans son jardin un grand nombre de plantes et d'arbres rares, dont les habitants pourraient à l'avenir pleinement profiter. Invité à la cérémonie le Bourgmestre Demuyter fit acte de présence avec discrétion.

Un parc plein de vie

Le parc a été superbement aménagé par l'Administration et chacun y trouve de quoi satisfaire ses envies : les tout jeunes disposent d'un vaste bac à sable, les enfants jusque 13 ans disposent d'une aire de jeux équipée de divers engins, les grands adolescents peuvent se défouler sur le terrain de mini-foot aménagé sur l'ancien tennis et les aînés disposent de nombreux bancs et de deux aires de jeu de boules. Deux pièces d'eau et de nombreux bancs agrémentent le site. Les arbres et les plantes rares du parc ont été sauvegardés et complétés et font régulièrement l'objet de visites organisées par des botanistes. Chacun y trouve son bonheur sans déranger les autres.

Le parc fait l'objet d'un entretien attentif et d'une surveillance par une équipe de gardiens souriants et vigilants.

Il n'est pas étonnant que le parc Tenbosch soit le plus fréquenté des parcs de Bruxelles !

En 1986 le Comité de Quartier proposa d'organiser dans le parc une grande exposition de sculpture. Avec l'accord de la Région, le Comité chargea Mme Carine Potvin, historienne de l'art, d'organiser cette exposition qui eut lieu du 29 avril au 30 septembre 1986 et accueillit des œuvres de AZART (Guy Rombouts et Monika Droste), Guy Bauclair, Stephan Gilles, Jean Gilbert, Ann Veronika Janssens, Jacqueline Meesmaeker, Veerle Pinkers, Felix Rouin et Tapta.

L'exposition des œuvres d'artistes de renom, dont les statues furent réparties dans le parc, augmentait ainsi l'intérêt de la découverte du parc par un large public. Ce fut un grand succès.

En 1986 le Ministre Jean-Louis Thijs, qui avait succédé à Mme Goor, décida de remplacer les grillages entourant le parc par de belles grilles en fer forgé.

Le Comité de quartier Tenbosch ayant atteint tous ses objectifs décida de se mettre en veilleuse tout en restant vigilant quant à la gestion du parc.

C'est ainsi qu'il réagit vigoureusement quand apparut un projet de reconstruction dans le parc Tenbosch de l'ancien hôtel Aubecq construit par Horta. Ce bâtiment avait été démoli, mais la Région en conservait les façades et certains souhaitaient le reconstruire dans le parc Tenbosch. Ce projet fut heureusement abandonné.

* * *

La défense du Parc Tenbosch fut une merveilleuse aventure humaine dont les participants garderont un souvenir inoubliable. C'est aussi la démonstration que les habitants ne doivent pas toujours accepter les décisions prises sans tenir compte de leur avis. C'est enfin la démonstration qu'un urbanisme démocratique et concerté est possible.

*
* *

Ont principalement œuvré au sein du « Comité de quartier Tensbosch » asbl :

Président : Baron Edouard Houtart, avocat

Secrétaire : Mme Monique Goovaerts,
commerçante

Trésoriers : Mr Philippe Forêt, avocat
Mr Gilles Carnoy, avocat

Mr Pierre André, commerçant
Mr Jacques Aron, architecte
Mr André De Backer, coiffeur
Mr A. Darquenne, enseignant
Mme Hélène Delvaux de Fenffe, sculpteur
Docteur et Mme Donot
Mr et Mme Jacques Mansveld
Mme Rosane Mistiaen
Mr et Mme François Roelants du Vivier
Mr Charles Serweytens de Merx, avocat
Mr Konstantin Stéfanovic, artiste peintre,
architecte
Baronne Sabine van der Elst, magistrat
Mr Eric Vanwindekens, pharmacien
Mr Jules Wolf, avocat

Plus de nombreuses aides occasionnelles